



Restitution de l'audition par la Commission *Ethique et société*  
- 2017 –

---

# Trafic d'êtres humains et prostitution

---

La commission Ethique et société est une commission du conseil de la FPF. Elle a pour mission de mettre à disposition des membres des éléments de réflexion sur les questions sociétales relevant soit d'une actualité où le protestantisme français est sollicité par la société civile ou les pouvoirs publics, soit de questionnements plus récurrents et fondamentaux qui se posent dans un monde en mutation.

Elle est composée de personnalités disposant d'informations et de compétences diverses afin de proposer un regard varié et éclairé dans des champs tels que l'économie, l'écologie, la politique, l'éthique sociale, la bioéthique...

Elle organise régulièrement des colloques et publie des actes afin d'approfondir certains sujets sociétaux.

## Composition de la Commission Ethique et société :

Docteur Jean-Gustave Hentz (président, représentant du conseil)

M. Bernard Brillet (MPEF), Pasteur Luc Olekhnovitch (UEEL), Pasteur Laurent Schlumberger (EPUdF),  
Professeur Louis Schweitzer (FEEDF), Mme Edith Tartar-Godet (EPUdF), Professeur Jean-Paul Willaime  
(EPUdF)

## Intervenants

- **Edith Tartar-Goddet**, psychologue clinicienne, membre de la commission Ethique et société de la FPF;
- **Etienne Apaire**, magistrat, inspecteur général adjoint des services judiciaires ;
- **Yves Charpenel**, magistrat, membre du Comité consultatif national d'éthique (CCNE) au titre des droits de la femme, expert auprès de l'ONU et du Conseil de l'Europe, président actuel de la Fondation Scelles (FS)
- **Grégoire Théry**, secrétaire général du Mouvement du Nid de 2007 à 2016 et délégué général de CAP internationale (Coalition pour l'Abolition de la Prostitution), qui réunit 18 associations dans 15 pays luttant contre la prostitution.

## Recourir à la prostitution de luxe n'a pas seulement une fonction sexuelle

Par Edith Tartar Goddet

Piétra et Rachel sont deux jeunes femmes qui exercent l'activité d'escort-girl auprès de clients fortunés du monde des affaires, de la politique et du médiatique. Elles sont belles, élégantes, cultivées et l'une d'elles parle 6 langues. Elles sont capables de soutenir, car elles ont fait des études supérieures, des conversations de haute volée avec leurs clients et leurs invités...

Mais pourquoi ces jeunes femmes, ayant fait des études supérieures et titulaires de diplômes qualifiants choisissent-elles à un moment donné de vendre leurs corps et leurs charmes à des hommes riches et influents ? Se prostituer ne semble pas représenter à leurs yeux une activité dégradante ou malsaine, bien qu'elles la masquent aux yeux de leurs proches, car leurs préoccupations sont ailleurs. Piétra et Rachel aiment diaboliquement l'argent, le luxe et les voyages. Leur activité de prostitution leur permet ainsi d'accéder aux lieux et aux produits les plus élégants et les plus chers de la planète ; produits dont elles raffolent et qui leur donnent l'impression d'exister. En cela, elles sont de parfaites consommatrices.

Mais il y a autre chose. Lorsqu'un homme d'affaires ayant réussi socialement mais banal sur le plan physique arrive dans le plus grand restaurant de la ville avec, à son bras, Piétra ou Rachel tous les regards se tournent vers elle. Et lui jubile des regards de convoitise que les hommes alentour et en particulier ses invités portent sur cette femme. Mais ce soir, elle est à lui ! Ainsi le client comme la prostituée de luxe ont un besoin immodéré d'être regardés. Ils existent l'un et l'autre quand ils sont vus. Ils ont un point en commun : un narcissisme primaire et total.

L'un jouit de ce que l'autre lui procure et tant pis si tout cela est factice et fugace : le client jouit de la beauté et des charmes de la femme et la prostituée jouit des lieux et des situations auxquels elle peut accéder grâce à lui. Chacun y trouve son compte y compris sur le plan sexuel. Allons donc voir de ce côté ce qui se joue.

Qu'est-ce qui conduit ces hommes dont la réussite sociale est indéniable à avoir recours à des femmes tarifées à certains moments de leurs quotidiens, alors qu'ils pourraient chercher à séduire seulement dans leur environnement, les femmes qu'ils côtoient ?

La démarche de séduction est une prise de risque. Lorsqu'elle est partagée, l'homme et la femme y exposent leur désir de l'autre et ce faisant se rendent vulnérables l'un à l'autre. En particulier l'homme, car dans notre culture occidentale, le partenaire masculin se doit d'être à la hauteur du désir de la femme qu'il s'est choisi. Et quand cela n'est pas, il peut se sentir profondément remis en cause.

Rien de tel avec une escort-girl. Le client n'y prend aucun risque personnel. Et il a tout à en gagner sur le plan narcissique. Pas besoin de la séduire, elle est choisie par le client comme un produit dans un catalogue. Pas besoin de la désirer, elle est offerte contre une somme d'argent colossale. Elle est à son service et il en dispose comme d'une chose ou de sa chose. Ne peut-on entrevoir dans ce type de relations quelque chose d'ancestral. Ces clients n'ont-ils pas la nostalgie d'un temps fantasmé où ils étaient « maître et propriétaire » de leur femme ?

Mais être le maître d'une escort-girl est une illusion, une position de façade, car les rôles sont d'entrée de jeu, inversés. C'est la prostituée qui doit être à la hauteur du désir sexuel du client et non l'inverse. Cette situation met, inconsciemment l'homme en position féminine, en position passive, en position d'attente. Et met la femme en position masculine. Elle lui doit la jouissance et si elle ne réussit pas c'est elle qui en sera responsable et pas lui. La prostitution de luxe n'est-elle pas alors un moyen pour ces

femmes de satisfaire leur désir de domination ; désir dans lequel leurs clients leur laissent volontiers toute la place pour ne pas mettre en danger l'image d'eux- mêmes ? ».

## Exposé d'Yves Charpenel,

magistrat, avocat général à la chambre criminelle de la cour de cassation à Paris,  
membre du CCNE au titre des droits de la femme,  
expert auprès de l'ONU et du conseil de l'Europe,  
président actuel de la Fondation Scelles (FS)

### Définition de la prostitution et du proxénétisme

Il n'y a pas de définition officielle de la prostitution qui fasse consensus. La plus couramment admise est le fait de **livrer son sexe et son corps à autrui contre de l'argent**. Mais ça peut être aussi contre des biens comme un logement, des cadeaux, de la nourriture, ou en échange d'une reconnaissance dans un groupe.

C'est aussi de **commercialiser de façon légale ou illégale des services et/ou des produits sexuels et d'exploiter le corps humain**, plus particulièrement celui des femmes et des enfants, dans un but lucratif. C'est aussi un **système** qui organise l'exploitation et l'appropriation du corps de femmes, d'enfants, et de plus en plus souvent d'hommes.

**Les visages de la prostitution sont multiples** : ce sont des victimes d'exploitation et de réseaux, des mères de famille en situation de précarité, des jeunes filles étudiantes, des enfants, des hommes... qui se prostituent dans la rue, sur internet, dans des bars, des saunas ou des salons de massage, sur le bord des routes... Les situations sont diverses. Pourtant, quels que soient les contextes politiques, économiques ou culturels, toutes se rattachent à un seul et même phénomène : **l'exploitation sexuelle**. Et de Paris à New York, de Calcutta à Marrakech, de Kiev à Bangkok, ce sont les mêmes réalités et les mêmes menaces qui sont en jeu.

La plupart des législations distinguent deux formes de proxénétisme :

- **Le proxénétisme direct**, défini comme le fait « **d'aider, d'assister ou de protéger la prostitution d'autrui ; de tirer profit de la prostitution d'autrui, d'en partager les produits ou de recevoir des subsides d'une personne se livrant habituellement à la prostitution; d'embaucher, d'entraîner ou de détourner une personne en vue de la prostitution ou d'exercer sur elle une pression pour qu'elle se prostitue ou continue à le faire.** »
- **Le proxénétisme indirect** qui consiste à fournir en connaissance de cause des locaux publics ou privés à des personnes se livrant à la prostitution. Le proxénétisme immobilier est une part importante du proxénétisme. Il a de multiples visages : cabarets, restaurants, boîtes de nuit, clubs privés, bars à hôtesse... Même le simple fait de prêter une camionnette à une personne prostituée relève des réseaux criminels de prostitution.

### Les réseaux criminels de prostitution

En Europe, les petites structures, presque familiales, côtoient les organisations criminelles de haut niveau qui s'impliquent dans des formes sophistiquées de traite et disposent de complicités haut placées

dans le monde politique et diplomatique. Des groupes de moindre importance peuvent coopérer avec d'autres grands groupes impliqués dans plusieurs formes de trafics.

Quelle que soit leur taille, ces réseaux sont mobiles, perfectionnés et structurés. C'est là leur première force. Les réseaux albanais, par exemple, font ainsi fonctionner des groupes criminels de 4 à 10 personnes, constitués à partir de liens claniques, géographiques ou familiaux comme de véritables entreprises (étude de marché, rationalisation de l'activité, spécialisation des tâches...). Ces groupes sont contrôlés par secteurs géographiques ou secteurs d'activité avec, à la tête de l'organisation, le conseil et son chef qui supervisent l'ensemble et définissent les grandes orientations de l'activité criminelle.

Des intermédiaires différents interviennent à chaque étape de l'exploitation des femmes : des recruteurs, des agences en tous genres, des producteurs de site internet, des publicitaires, des agences de voyage, des hôtels, des restaurants, des "placiers" qui gèrent les emplacements sur les trottoirs, des "videurs" chargés de la protection des filles, parfois des "racleurs" (patrons de bars, concierges d'hôtels et autres chauffeurs de taxi...).

Face à une structure d'une telle complexité, il est généralement difficile de remonter vers les responsables. D'autant que, grâce aux téléphones mobiles et à l'usage d'internet, les proxénètes peuvent gérer leurs affaires loin du champ des opérations, sans risquer d'être repérés.

La France dispose de l'arsenal juridique le plus répressif en matière de lutte contre le proxénétisme. Si la prostitution est libre, l'exploitation de la prostitution est, pour sa part, sévèrement réprimée. La répression du proxénétisme présente la particularité de sanctionner une activité par référence à une activité qui n'est pas en elle-même illégale.

**Les articles 225-5 à 225-12 du code pénal** répriment l'ensemble des formes actuelles du proxénétisme. Le ministère de la justice dans son bilan des condamnations de 2010 fait apparaître **475 condamnations individuelles pour des faits de proxénétisme dont 275 pour proxénétisme aggravé**. Une quarantaine de réseaux internationaux de traite sont démantelés chaque année dont près de 64% concernent les Pays de l'Est et les Balkans.

En 2010, la Direction des affaires criminelles et des grâces montre que dans les affaires de proxénétisme aggravé, les peines de prison ferme s'élèvent à 27,2 mois en moyenne. 78% des condamnés ont plus de 25 ans. 28% des personnes condamnées sont des femmes et 56% sont étrangères, toujours en ce qui concerne les faits de proxénétisme aggravé. Le montant moyen des amendes s'élève à 13 080 euros en moyenne.

Si le dispositif juridique relatif aux infractions de proxénétisme semble complet, l'infraction de traite reste à ce jour peu utilisée (3 cas en France en 2009, 3 cas également en 2010). Peu de magistrats utilisent le caractère cumulatif de l'infraction de traite et de proxénétisme. Toutefois, les textes actuels permettent, en théorie, d'incriminer l'ensemble de l'activité de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, du démantèlement de la filière au recrutement d'origine.

La **Fondation Scelles (FS)** dont le mot d'ordre est connaître, comprendre, combattre la prostitution a été reconnue d'utilité publique depuis 1994. Elle a été créée en 1993 par **Jean et Jeanne Scelles** qui lui ont légué tous leurs biens. Jean Scelles, résistant, emprisonné en 1941 à Alger, découvre la prostitution par un voisin de cellule proxénète. Celui-ci lui explique comment il "dresse les filles et corrige les récalcitrantes". Sauvé de justesse, il promet, avec sa femme, de consacrer sa vie à la défense de la dignité humaine, en luttant par des actions de sensibilisation de l'opinion publique, d'influence auprès des politiques, et de répression des trafiquants. L'association qu'il crée : les **Equipes d'Action Contre le Proxénétisme** intervient dans les jugements pour que les proxénètes soient condamnés. **Philippe Scelles**, son neveu, lui succède à la présidence, **de 1996 à 2010**. Depuis lors, la Fondation s'est constamment développée grâce au dévouement

d'un grand nombre de permanents et de bénévoles. En octobre 2010, **Yves Charpenel**, prend à son tour la présidence et continue le combat.

La FS est un centre de ressources sur l'exploitation sexuelle dans le monde. Elle organise et dirige des travaux de recherches et organise des débats et des interventions sur cette thématique. Elle produit tous les 18 mois un rapport mondial sur la prostitution dans le monde entier pays par pays. Elle organise des prix annuels décernés pour des travaux sur l'exploitation sexuelle.

La FS estime que la prostitution est une atteinte aux droits humains d'égalité, de dignité et une source de violences sociales et personnelles. Ses membres partagent la conviction que **toute personne doit pouvoir vivre sans avoir recours à la prostitution.**

Attachée aux principes abolitionnistes, la Fondation Scelles s'engage **contre l'exploitation des personnes prostituées**, notamment dans le cadre de la traite des êtres humains. Elle estime que c'est par l'éducation, la prévention, la sensibilisation et la répression des acteurs qui exercent les violences à l'égard des personnes prostituées qu'une **politique globale** peut être menée.

**L'exploitation sexuelle abuse des personnes fragilisées** par la vulnérabilité économique, la pauvreté, les inégalités femmes-hommes, le racisme, l'échec du projet migratoire, l'instabilité sociale et politique dans des pays en conflits, les violences physiques et morales (l'espérance de vie moyenne d'une personne vivant de la prostitution est de 33 ans), les ruptures sociales ou familiales. A titre d'exemples la prostitution touche en France entre autres les femmes Roms, en Inde les classes inférieures et au Canada les jeunes femmes Inuit. La prostitution est très rentable : le rapport moyen annuel d'une prostituée est de 150.000 euros. Aux Pays-Bas la prostitution représente 6% du PIB. 80% des personnes qui se prostituent le font pas contrainte. En général les proxénètes favorisent les grossesses des prostituées pour avoir un moyen de pression sur elles.

La prostitution renvoie à des **rapports de domination sexuelle** et des stéréotypes que la Fondation dénonce. Elle défend l'idée que **la lutte contre la traite doit s'accompagner d'une lutte globale contre le système prostitutionnel**. Elle demande les **moyens de protection et de réinsertion nécessaires** pour les personnes en danger et en situation de prostitution.

Elle remet en question **la demande des clients** de la prostitution car ils sont **acteurs à part entière du système de violences vécues par les personnes prostituées**. Elle s'oppose à la reconnaissance de la prostitution comme métier. Elle défend une position qui refuse la réglementation de la prostitution car **son organisation impliquerait un renforcement de la vulnérabilité des personnes prostituées**. Elle défend le principe qu'il faut **plus de moyens alloués à la lutte contre l'exploitation de la prostitution**, notamment contre les réseaux de proxénétisme. Aujourd'hui il reste très peu de prostitution dans la rue. Presque tout se fait sur internet. Il y a aujourd'hui environ 40.000 prostituées en France dont 5% ont la nationalité française.

La prostitution se trouve sous le coup de la loi prostitution du 13 avril 2011 dont le but clairement affirmé est de combattre le système prostitutionnel. Les points les plus importants de cette loi sont les suivants :

- Fin du délit de racolage : les personnes prostituées sont considérées comme des victimes et plus comme des délinquantes
- Création de commissions départementales de prévention et de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite aux fins d'exploitation sexuelle pour coordonner l'aide en faveur des victimes
- Parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle pour les victimes de la prostitution, du proxénétisme et de la traite des êtres humains pour offrir des alternatives à la prostitution
- Responsabilisation des clients (amendes et stages de sensibilisation)

- Renforcement de la prévention et de la lutte contre le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle
- Peine renforcée en cas de violence
- Information et éducation de la jeunesse
- Fonds de prévention de la prostitution. Ce fonds sert également à l'insertion des personnes prostituées.

Yves Charpenel termine son exposé en appelant de ses vœux une réflexion interreligieuse sur le sujet de la prostitution et de la traite des êtres humains.



## La prostitution

Par Grégoire Théry

Grégoire Théry a été secrétaire général du Mouvement le Nid pendant 9 ans, de 2007 à 2016. Il est délégué général de CAP international (coalition pour l'abolition de la prostitution) qui réunit 18 associations dans 15 pays luttant contre la prostitution. Actuellement il continue son engagement bénévole après sa prise de fonction à la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH) à Paris.

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg, titulaire d'une maîtrise de droit comparé des systèmes de prostitution dans différents pays, il se considère comme « lobbyiste » des droits humains dont le métier est « de faire avancer une cause ».

La prostitution touche actuellement environ 40.000 personnes en France, entre 300.000 et 400.000 en Allemagne et environ 80.000 aux Pays-Bas. Jusque dans les années 1990, 70% des personnes prostituées étaient françaises. Actuellement plus de 80% d'entre elles sont étrangères avec une majorité de femmes venues d'Europe de l'Est en particulier de Bulgarie, de plusieurs pays d'Afrique en particulier du Nigéria, de Chine. Beaucoup de ces personnes sont en situation irrégulière ce qui rend difficile pour elles de se construire un avenir. Les personnes prostituées sont à plus de 90% des femmes, on dénombre quelques hommes et quelques transsexuels dans le sens hommes devenus femmes avec ou sans intervention chirurgicale. Ces personnes vivent souvent en isolement extrême coupées de leurs familles aussi quand elles sont françaises, elles ne connaissent rien de la ville où elles se trouvent, elles sont souvent changées de ville. Elles travaillent souvent de 18 h à 4 h du matin. Elles dorment sous drogues, tranquillisants et antidépresseurs. Quand elles ont des enfants, ces enfants sont souvent placés en foyers. Les étrangères arrivent en France en ayant déjà subi des violences sexuelles souvent filmées et gardées par les proxénètes. Elles arrivent en France en général avec des dettes qui se montent souvent à 10.000 à 20.000 euros pour les roumaines et les bulgares et entre 50.000 et 80.000 euros pour une nigériane. Une personne prostituée ramène en moyenne 100.00 euros par an dont les proxénètes encaissent la plus grande partie. Les relations entre la police et les prostituées sont souvent ambiguës : tutoiement, prises par la taille...

Aujourd'hui la prostitution a aussi changé de visage : prostitution sur internet et prostitution étudiante (« sugar babies » et « sugar daddies ») donc étudiantes prêtes à un acte sexuel pour de l'argent pour échapper à la misère, à la pauvreté et « joindre les deux bouts, prostitution sur internet mais aussi «escort girls » (cf exposé d'Edtih TG).

Le Mouvement du Nid est une association qui « a pour but d'agir sur les causes et les conséquences de la prostitution en vue de sa disparition ». D'inspiration catholique, créé en 1946, elle se définit aujourd'hui comme abolitionniste féministe. Ses actions principales sont la rencontre et l'accompagnement des personnes en situation de prostitution, la prévention auprès des jeunes et la sensibilisation des acteurs sociaux et du grand public. Au-delà de l'étape administrative, le Nid travaille à la sortie de la prostitution. Cette sortie commence par une phase de reconstruction personnelle car ces personnes ont subi des violences sexuelles lourdes et doivent retrouver un minimum de santé physique et psychologique. Ensuite, l'association travaille sur les questions d'accès au logement, à la formation et enfin à l'emploi. Ce parcours, en moyenne, prend deux à trois ans. Une période durant laquelle la tentation de replonger pour survivre est grande.

En 2016 l'association comprend 19 salariés.es, 211 militant.es et plus de 500 bénévoles à l'œuvre dans 26 délégations départementales et 2 antennes.

Elle assure en 2016 :

- une présence unique auprès des personnes prostituées : 704 sorties, 4869 personnes rencontrées, 4689 heures de bénévolat, un accueil chaleureux ;
- un accompagnement global particulier : 791 permanences d'accueil ; 9002 visites dans les locaux du Nid, 746 personnes accompagnées et 18.125 heures de bénévolat ;
- une expertise au service de la formation : 16 842 heures de formation, 2807 professionnels formés ;
- un engagement auprès des jeunes pour construire l'égalité : 204 établissements scolaires visités, 18 485 jeunes sensibilisés, une interpellation continue de la société : 99 événements de sensibilisation, plus de 7600 personnes sensibilisées, 3206 heures de bénévolat. en témoigne le succès des bandes-dessinées Pour toi Sandra et No Limits !, respectivement sur la prostitution et la violence, qui ont ému et fait réfléchir des milliers de collégiens et lycéens.

Les bénévoles du Nid ne sont jamais agressés par les proxénètes qui ont compris qu'ils ne doivent pas s'attaquer à l'association en raison du risque d'ennuis avec la police.

Les raisons de vouloir sortir de la prostitution :

- violence extrême,
- maladie ( cancers etc...),
- vieillissement : les revenus maximaux sont obtenus les trois premières années.

Grégoire Théry a mis pendant ses années de secrétariat général son expertise des politiques publiques au service du Mouvement du Nid. « Si l'on veut aider efficacement les victimes de la prostitution, il faut mettre à plat ces politiques car tout en découle : la prévention, l'obtention d'un titre de séjour pour les victimes de la traite, la réinsertion etc... Sans cohérence entre l'Etat et les acteurs de terrain, l'action associative n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan... Avant la loi de 2016 le système était un patchwork incohérent qui sanctionnait les proxénètes tout comme les prostituées à travers le délit de racolage mais pas le client ». En 2016 aux côtés de la Fondation Scelles, le Mouvement du Nid a œuvré à l'adoption, fin 2011, d'une résolution parlementaire réaffirmant la position abolitionniste de la France qui signifie que pour l'Etat français les personnes prostituées sont d'abord des victimes et que le client doit être « responsabilisé » voire sanctionné parce que l'achat d'un acte sexuel est jugé comme contraire à la dignité humaine.

Grégoire Théry avoue aussi avoir eu du mal à supporter les brusques revirements politiques (au Sénat, dans certains cabinets ministériels) qui ont failli conduire à l'enterrement du texte. « C'était d'autant plus difficile que je devais affronter une partie de la gauche, ma famille politique », celle-ci s'étant violemment divisée entre libertaires et partisans de l'abolition.

L'association le Nid publie une revue trimestrielle intitulée « Prostitution et Société » qui offre une information riche et variée sur la prostitution. Cette revue est utile aux acteurs sociaux. Par la richesse et la diversité des thèmes qu'elle aborde, elle intéresse tous ceux qui s'engagent pour les droits des femmes et la dignité de la personne humaine.